

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D_2023_10_17**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 32

Votants : 38

**Objet : Rénovation
énergétique Attribution
marché maîtrise d'oeuvre
école St Pardoux-Soutiers**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 12 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 05 Décembre 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent, Monsieur CREON Martial

Pouvoirs :

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur JEANNOT Philippe
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie
Madame GOURMELON Catherine a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine

Absent(s) : Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle

Excusé(s) : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur BARANGER Johann, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur MEEN Dominique

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R2431-1 et R2432-1

Vu la loi n°2015 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu ses compétences en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 juillet 2022 validant son Projet de territoire Val de Gâtine 2021 - 2027

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 17 octobre 2023 approuvant le lancement des études de rénovation énergétique sur 2 écoles (Mazières et St Pardoux-Soutiers) et autorisant le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre par école

Vu la publication de la consultation pour l'école Le Lavoir à St Pardoux-Soutiers en date du 02.11.2023

Considérant les offres reçues au nombre de 6

Considérant le rapport d'analyse des offres

Sur proposition de la commission des marchés publics à procédure adaptée

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **De retenir l'offre de l'agence ARCHITECTES ASSOCIES pour 61 023,00 € ht (73 227,60 € ttc) comprenant :**
* **une mission de base de 46 393 € ht (55 671,60 € ttc)**

*** des missions supplémentaires (diagnostic, étude de faisabilité, OPC) de 14 630 € ht
(17 556 € ttc)**

- D'autoriser M. le Président à signer tout document afférent au marché
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget 2024.

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 12/12/2023
Publié le 19/12/2023
Transmis en sous-préfecture le 19/12/2023

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

